

655 - Contrats Départementaux

Contrats Départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement à l'Eurométropole de Strasbourg et à la Ville de Strasbourg

Rapport n° CD/2019/020

Service Chef de file :

A350 - délégation territoriale Eurométropole

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental n° CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer un partenariat avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg a été délibéré par le Conseil Départemental en date du 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077), par l'Eurométropole de Strasbourg en date du 23 mars 2018 et par la Ville de Strasbourg en date du 22 janvier 2018.

Le projet d'attractivité et de développement 2019-2021 " Renforcement de l'attractivité européenne et résidentielle de l'Eurométropole de Strasbourg » co-construit avec le Département, vient compléter et renforcer un partenariat historique déjà en place avec la signature du Contrat Triennal 2018-2020 pour 12.501.250 € d'engagements (délibération n°CD/2018/014 du 28 mai 2018) et du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour 43.452.000 € dont 25.414.000 € d'engagements uniquement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg(délibération n°CD/2015/025 du 24 avril 2015). Il s'inscrit dans les enjeux prioritaires partagés suivants : « Promouvoir Strasbourg capitale européenne ; Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi ; adapter le territoire à l'avancée en âge ; assurer la réussite éducative et l'épanouissement de tous les jeunes ; conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public et construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis ».

Il a pour ambition, de soutenir à la fois le statut et l'attractivité de Strasbourg capitale européenne, et d'accompagner la dynamique résidentielle sur le territoire eurométropolitain par des services publics de proximité de grande qualité. Il porte également un effort particulier en faveur des équipements et services majoritairement situés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Aussi, le présent rapport propose à l'Assemblée départementale d'attribuer une subvention de XXXX € à l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation de 6 équipements, ainsi qu'une subvention de 13 066 160 € à la Ville de Strasbourg pour la réalisation de 23 équipements, et d'approuver les termes des projets de conventions de partenariats et de conventions financières correspondants.

LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

L'Exécutif départemental a souhaité que le Département accompagne le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tourisme, etc.) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 constitue un nouveau cadre partenarial entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement du territoire.

L'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain de leur territoire respectivement le 23 mars et le 22 janvier 2018.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire dans sa dimension transfrontalière et européenne et comme pôle de croissance régional et métropolitain.

Ce partenariat prend les formes suivantes :

- La convergence de vues et d'intérêts
- La complémentarité des actions dans les domaines de compétences respectifs
- La coproduction de projets
- La capacité d'influence sur les politiques publiques régionales et nationales (université, santé, transport ferroviaire,...)
- Les concours financiers
- Les contributions réciproques en ingénierie.

LE PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE EUROPEENNE ET RESIDENTIELLE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

S'appuyant sur sa situation géographique au cœur de l'espace du Rhin Supérieur et sur son appartenance à l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau - un des territoires les plus denses et les plus prospères d'Europe - l'Eurométropole de Strasbourg aspire à renforcer son statut de métropole attractive, d'influence européenne et rhénane.

Au cœur de la métropole, la ville de Strasbourg constitue le premier vecteur d'attractivité, sur les plans politique, économique et culturel avec, notamment, l'accueil des institutions européennes et d'un certain nombre d'équipements d'excellence qui la rendent unique par rapport aux autres métropoles françaises (gare TGV, Port Autonome de Strasbourg, aéroport, Centre Hospitalier Universitaire, pôle universitaire et de recherche...).

Soutenir Strasbourg capitale européenne, c'est renforcer la visibilité européenne et le rayonnement international de la métropole et de l'Alsace. L'alliance des partenaires du Contrat Triennal 2018-2020 et du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, dont le Département du Bas-Rhin est co-financeur - respectivement à hauteur de **12 501 250 €** et de 43.452.000 € dont **25 414 000 €** d'engagements sur le seul territoire de l'Eurométropole de Strasbourg - répond aux enjeux propres à l'Eurométropole :

- Capitale européenne et internationale
- Excellence universitaire
- Excellence sportive
- Recherche médicale – technologies de pointe.

Les grandes mobilités et celles du quotidien constituent également l'un des axes du contrat départemental 2018-2021 de l'Eurométropole de Strasbourg, détaillé dans la convention de partenariat du contrat départemental 2018-2021.

Le deuxième axe du contrat départemental vise à développer des services de proximité de la vie quotidienne et à unir les efforts pour répondre aux besoins des populations les plus fragiles. A cet effet, le renouvellement, en 2018, de la délégation sociale à la Ville de Strasbourg, exprime cette volonté commune d'agir ensemble pour accompagner les plus démunis.

Par ailleurs, la métropole ambitionne d'être un territoire attractif en ciblant la création de 27.000 nouveaux emplois ainsi qu'un accroissement de sa population de 50.000 habitants d'ici 2030. Pour cela, elle compte créer 45.000 logements neufs (18.000 sur Strasbourg et 25.000 hors Strasbourg). C'est ainsi que des projets urbains s'y développent (ex. secteur des Deux Rives-Port du Rhin, Elsau), avec l'exigence de rendre ces quartiers attractifs en créant de nouvelles constructions de qualité et à faible consommation énergétique.

Les nouveaux équipements et services de proximité destinés à accompagner cette dynamique résidentielle doivent également améliorer la vie quotidienne des habitants des 18 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Sept QPV parmi les plus défavorisés bénéficieront, par ailleurs, d'un Programme de Rénovation Urbaine aidé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) chiffré globalement à 1,3 milliard d'euros.

Depuis plusieurs mois, les différents partenaires ont construit un projet global et soutenable porté par l'Eurométropole pour proposer un nouveau programme de renouvellement urbain dans les quartiers de Meinau-Neuhof, HautePierre, Elsau, Cronembourg à Strasbourg, Libermann à Illkirch Graffenstaden, Europe à Lingolsheim et le quartier des Ecrivains à Bischheim-Schiltigheim.

Dans le cadre du contrat départemental, il est proposé de soutenir 29 équipements et services publics de proximité dont 22 répondent aux besoins des habitants des quartiers prioritaires. Et parmi ces 22 équipements, 5 sont retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de la Rénovation Urbaine 2019-2030, pour lesquels il est proposé que le Département du Bas-Rhin apporte une contribution de **3.2 M€** pour les projets suivants :

- Démolition/reconstruction du gymnase Schongauer à l'Elsau
- Relocalisation du gymnase Solignac au Neuhof
- Création d'un pôle centre socio-culturel Ziegelwasser au Neuhof et centre médico-social
- Relocalisation de la ludothèque à la Meinau
- Restructuration des locaux gérés par l'Association « Le Centre de loisirs et de la jeunesse de la Police Nationale » (CLJ) de la zone Elan au Neuhof.

Ces projets sont détaillés à l'article 3 « Coûts et contributions départementales » du présent rapport. Le soutien du Département du Bas-Rhin à ces équipements sera valorisé dans la convention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine 2019-2030 (ANRU). Il y sera stipulé que l'aide départementale ne sera pas fongible et que les crédits éventuellement fléchés vers d'autres projets du NPNRU de l'Eurométropole nécessiteront l'accord préalable du Département du Bas-Rhin.

Cependant, développer une offre d'habitat mixte et des services de proximité pour désenclaver ces quartiers ne suffit pas.

Le Département du Bas-Rhin, 3^{ème} signataire du Contrat de Ville 2015-2020 de l'Eurométropole de Strasbourg, apportera un investissement sans précédent sur les collèges

pour soutenir la réussite éducative de tous les jeunes, via son plan « Ambition Collèges » avec un programme immobilier d'un montant de **87 M€ TTC** pour les collèges de l'Eurométropole (155 M€ TTC à l'échelle du Bas-Rhin).

Certains collèges des QPV, classés REP et REP+, sont enclavés et présentent un manque de mixité sociale et des taux de réussite des collégiens insatisfaisants. Le Département du Bas-Rhin a décidé de renforcer l'attractivité de ces établissements scolaires, via un programme d'investissement de **51 M€ TTC**, répartis ainsi qu'il suit :

- 1 M€ pour la restructuration de la restauration à Truffaut
- 1,8 M€ pour la reconstruction de la SEGPA au Stockfeld
- 6,97 M€ pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité à Lezay Marnesia
- 12,5 M€ pour la relocalisation et reconstruction du collège Solignac que l'ANRU aidera à hauteur de 2.672.356,25 €
- 13 M€ pour la création d'un nouveau collège aux Deux Rives
- 0,8 M€ pour une restauration mutualisée avec le groupe scolaire Libermann et le collège Nelson Mandela au quartier Libermann à Illkirch
- 3 M€ pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité du collège Leclerc à Schiltigheim
- 4 M€ pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité du collège du Ried à Bischheim
- 8 M€ pour la restructuration du collège Galilée à Lingolsheim.

Pour être pleinement efficace, ce plan a également vocation à déployer une démarche de proximité avec l'ensemble des communautés éducatives et les partenaires institutionnels autour d'un Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS). Cette démarche met en synergie leur ingénierie et leurs moyens financiers pour renforcer la réussite républicaine, donner des opportunités à chacun et aider tous les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés.

Le Département du Bas-Rhin investit cette double dynamique particulièrement sur les collèges Solignac au Neuhof et Hans Arp à l'Elsau. Ces deux établissements ont été retenus parmi les 80 futures Cités Educatives labellisées par l'Etat qui mobilisera 100 M€ de crédits sur trois ans, de 2019 à 2021, ainsi qu'une ingénierie renforcée pour leur donner la capacité d'agir.

Fidèle à ses engagements historiques, le Département, responsable des solidarités humaines et territoriales, et compétent en matière de culture, de sport et d'éducation populaire, participe pleinement à l'alliance des territoires aux différentes échelles de l'Eurométropole de Strasbourg.

Face à la montée des situations de grande détresse et de précarité à Strasbourg – où se concentrent les facteurs d'exclusion – le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg ont renouvelé en 2018, la convention de délégation des compétences sociales et médico-sociales qui les lie, avec la volonté partagée de proposer un projet social innovant et dynamique pour le strasbourgeois, en cohérence avec les politiques mises en œuvre sur le reste du territoire départemental. En 2019, la dotation de fonctionnement à la Ville de Strasbourg s'élève à **12.492.300 €**. Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences de solidarité, le Département accompagne chaque année les associations oeuvrant sur le territoire de la ville de Strasbourg à hauteur de **plus de 4 M€**.

Avec ce partenariat, la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole et le Département du Bas-Rhin s'accordent pour répondre aux enjeux de société, lesquels sont devenus aussi stratégiques pour la cohésion du territoire métropolitain que ceux qui soutiennent son attractivité et sa compétitivité.

Ces projets urbains et humains réalisés avec la volonté partagée de co-construire et de réussir ensemble, contribuent à renforcer l'attractivité européenne et résidentielle de Strasbourg et de sa métropole, et ce faisant, de tout le département.

C'est pourquoi, le Département s'engage à soutenir **29** projets dont **23** sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Strasbourg et **6** sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg pour un montant d'aide départementale total de **XXXX millions d'euros**.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU PROJET

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que la Ville de Strasbourg s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à mettre en œuvre un certain nombre d'axes de coopération :

Sur les équipements sportifs

Les engagements de la Ville de Strasbourg

De manière générale, la Ville de Strasbourg s'engage à :

- Associer le Département à la conception des équipements sportifs qui seront mis à disposition des collèges Strasbourgeois ;
- Garantir un accès gratuit aux collégiens durant 8 ans puis 7 ans aux tarifs départementaux, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, sur l'ensemble des équipements sportifs dont elle assure la gestion et qui sont mis à disposition des 18 collèges publics de Strasbourg. Les conditions tarifaires sont précisées dans les conventions d'utilisation ;
- Garantir un volume horaire d'accès aux équipements sportifs dont elle assure la gestion pour les collèges aidés, selon les conditions fixées dans les conventions d'utilisation jointes ;
- Prévoir l'investissement nécessaire dans le « 1er équipement » favorisant et améliorant la pratique sportive des collégiens et selon les besoins identifiés par l'équipe EPS du collège concerné (pour exemple : rideau de séparation, marquages au sol polyvalents, paniers de basket latéraux, poteaux et filets de volley et de badminton...) ;
- Mettre gratuitement à disposition du Département, et une fois par an au maximum, les équipements cofinancés ; les frais d'ouverture, de nettoyage, de protection des sols, de mise en configuration et de démontage, ainsi qu'une assurance en cas de détérioration sont à la charge du Département du Bas-Rhin. Un état des lieux avant – après sera effectué.
- Prévoir la signalétique départementale (plaque inaugurale + panneaux dans l'espace sportif) conformément aux termes des conventions financières conclues pour chaque projet.

Concernant la Maison Sport Santé, dans le cadre de l'opération de restructuration globale des Bains Municipaux et dans la continuité des travaux de l'appel à projets Territoires d'Innovation "Territoires de santé de demain", la Ville de Strasbourg s'engage à :

- Mettre le bâtiment à disposition du Groupement d'Intérêt Public (GIP) afin que ce dernier puisse développer les dispositifs de politique publique qui lui incombent, sous réserve des dispositions finales de la convention constitutive ;
- Créer un partenariat entre le Département et la Ville de Strasbourg autour du Living Lab (pôle commun d'innovation et d'expérimentation in vivo), dans un objectif d'échange de pratiques et d'informations, et d'analyse comparée des enjeux de prévention entre un territoire rural et un territoire urbain ;
- Promouvoir l'activité physique auprès des enfants, des collégiens, des personnes en perte d'autonomie (prévention de la sédentarité) ;

- Déployer des formations-actions spécifiques pour les aidants naturels et familiaux telles que "les gestes et postures de l'aidant", "la mobilisation des personnes en perte d'autonomie", "l'activité physique comme vecteur de lien social".

Par ailleurs la Ville de Strasbourg s'engage à étudier avec le Département du Bas-Rhin l'intérêt commun de promouvoir la pratique de l'escalade au gymnase Karine C et au complexe Brigitte à HautePierre notamment pour les élèves des collèges Truffaut et Erasme, ainsi qu'au gymnase du Quartier des Quinze, notamment pour les élèves du collège Vauban.

Pour la construction des derniers vestiaires du stade Walter au Neuhof, la Ville de Strasbourg s'engage à garantir l'accès du stade de l'Egalité au futur collège Solignac pour les activités physiques de plein air du futur collège.

Les engagements de l'Eurométropole de Strasbourg

Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine de HautePierre et dès maintenant puis au sortir de son plan piscine 2010-2020, l'Eurométropole s'engage à co-construire avec le Département un plan d'actions à destination des élèves du primaire jusqu'au collège pour améliorer l'acquisition du « savoir-nager », notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV précités.

Pour la Réhabilitation/extension du stade de la Meinau à Strasbourg, l'Eurométropole s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement du Département, le cas échéant et une fois par an au maximum, le stade, en cas de besoin administratif ou événementiel, et de comptabilité de date avec l'activité du stade ; les frais d'ouverture, de nettoyage, de protection des sols, de mise en configuration et de démontage, ainsi qu'une assurance en cas de détérioration sont à la charge du Département du Bas-Rhin. Un état des lieux avant – après sera effectué, et ce, dans les conditions normales d'utilisation ;
- Prévoir une signalétique rendant lisible l'action départementale en matière sportive, conformément aux termes de la convention financière qui sera conclue pour ce projet ;

Par ailleurs, il est à noter que le Département est engagé avec le Racing Club de Strasbourg Alsace dans une convention d'objectifs dont les actions sont orientées en direction des publics prioritaires de la collectivité.

La contribution du Département

Le Département s'engage à :

- Mobiliser son ingénierie, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels durant la phase de conception et de réalisation des équipements sportifs précités qui seront mis à disposition des collégiens ;
- Apporter une contribution financière aux équipements sportifs cités selon les termes définis à l'article 4 de la présente convention partenariale et sous respect des engagements réciproques précités ;
- S'investir aux côtés de l'Eurométropole dans une démarche d'amélioration du « savoir-nager » des élèves du primaire jusqu'au collège notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV précités ;
- Travailler avec la Ville de Strasbourg à l'optimisation de l'utilisation des installations sportives intégrées dans les collèges par les associations strasbourgeoises (sous

réserve de la validation du chef d'établissement et du Conseil d'Administration qu'il préside) ;

- Co-construire avec les porteurs de projets les clauses de lisibilité de l'action départementale prévues dans les conventions financières (panneaux et signalétique départementale).

1.2. Les équipements sociaux

1.2.1. La restructuration de la Maison de l'insertion et du Développement Economique au Neuhof à Strasbourg (MIDE)

Les engagements de l'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à mettre à disposition à titre gratuit les locaux de la MIDE pour les agents du Département, en tant que de besoin, pour des réunions, animations et permanence concernant les domaines de l'insertion et de l'emploi. Cet engagement sera à formaliser dans une convention d'objectifs liant l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, la MIDE et le Département du Bas-Rhin.

La contribution du Département

Le Département s'engage à participer aux réflexions sur la constitution de l'offre de services de la MIDE pour les habitants les plus éloignés de l'emploi, en veillant à la mise en cohérence avec les objectifs et actions de la politique départementale en faveur des bénéficiaires du revenu de solidarité active et à apporter une contribution financière à la réalisation du projet.

1.2.2. La construction de la Maison de Services du Quartier des Quinze comprenant un Centre médico-social

Les engagements de la Ville de Strasbourg

La Ville de Strasbourg s'engage à exercer les missions d'accompagnement social qui lui sont confiées par le Département dans le cadre fixée par la convention de délégation des compétences sociales entre le Département et la Ville de Strasbourg. En particulier :

- proposer un accueil social inconditionnel pour toutes les personnes qui le sollicite,
- pour chaque situation qui le nécessite, la mobilisation pertinente des offres de service déployées par la Ville de Strasbourg,
- le respect de la charte graphique.

Les travaux devront permettre :

- la mise aux normes en termes d'accessibilité,
- l'amélioration des conditions d'accueil du public avec :
 - la création de deux espaces d'attente distincts : accueil PMI et accueil social ; ceci doit faciliter notamment les animations proposées durant les consultations des jeunes enfants ;
 - l'augmentation du nombre de bureaux d'accueil permettra l'optimisation des temps d'accueil du public et la possibilité de développer des permanences pour les partenaires extérieurs au sein du CMS ;
 - la meilleure visibilité du bâtiment pour les habitants ;
 - la proximité avec l'école du Conseil des XV qui pourra renforcer le travail de partenariat déjà existant ;
 - le partage des locaux avec la mairie de quartier afin de faciliter les démarches pour le public entre les deux structures.

La contribution du Département

Pour mémoire, dans le cadre de son dispositif de droit commun concernant le financement de la construction de centres médico-sociaux portée par les communes, le Département s'engage à financer les travaux du Centre Médico-Social du quartier des Quinze à hauteur de 40% du coût total des travaux, au prorata des surfaces dédiées au Centre Médico-Social. Cette participation est valorisée dans le contrat départemental avec la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole.

1.3. Des équipements socio-culturels

1.3.1. Création d'une antenne du Centre Médico-Social et centre socio-culturel au Port du Rhin (QPV)

Les engagements de la Ville de Strasbourg

La Ville apportera son ingénierie au centre socio-culturel pour construire son projet social dans le contexte déjà cité, en lien avec ses partenaires CAF et Département. Par ailleurs, la Ville dans la mesure de ses moyens se mobilisera avec les partenaires pour l'accompagnement de l'association afin de l'aider à renforcer sa capacité à se développer à la nouvelle échelle du quartier.

La Ville s'engage à exercer les missions d'accompagnement social qui lui sont confiées par le Département dans le cadre fixée par la convention de délégation des compétences sociales entre le Département et la Ville de Strasbourg. En particulier :

- proposer un accueil social inconditionnel pour toutes les personnes qui le sollicite,
- pour chaque situation qui le nécessite, mobiliser de manière pertinente les offres de service déployées par la Ville de Strasbourg,
- le respect de la charte graphique.

Par ailleurs, la Ville s'engage à favoriser une étroite collaboration entre les deux entités : le Centre socio-culturel et le Centre médico-social pour une complémentarité de leurs actions et un meilleur service au public. La réalisation de ce projet devra permettre :

- l'amélioration de la qualité de la prise en charge du public au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la mutualisation des locaux avec le service de protection maternelle et infantile du Département et la modernisation des locaux ;
- le renforcement du travail de partenariat avec le centre socio-culturel (partage de locaux) notamment autour des questions de parentalité ;
- le recentrage de la structure sur le quartier du fait du développement du Port du Rhin vers le Sud ;
- une meilleure visibilité du bâtiment dans le quartier.

La contribution du Département

Dans ce quartier en développement où le Département a pris la décision le 21 décembre 2018 de construire un collège pour répondre aux besoins de scolarisation des jeunes, il apparaît tout autant nécessaire de soutenir le développement d'équipements de proximité.

Le Département s'engage à apporter son ingénierie en partenariat avec les représentants du comité inter financeurs au centre socioculturel pour construire son contrat de projet qui est en cours de renouvellement avec la CAF. Cette ingénierie sera d'autant plus importante que le centre doit s'adapter à une population nouvelle et répondre à des enjeux de mixité sociale.

Le Département apportera également une contribution financière à la réalisation du projet.

1.3.2. Création d'un pôle centre socio-culturel Ziegelwasser au Neuhof (QPV)

Les engagements de la Ville de Strasbourg

La Ville s'engage à travers le projet de renouvellement urbain à accompagner et apporter son appui au Département dans la mobilisation des acteurs qui pourront contribuer à la mise en œuvre du projet du futur collège Solignac. En lien avec ses partenaires CAF et Département, la Ville s'engage à accompagner le centre dans son projet social pour une inscription dans le territoire en cohérence avec le réseau d'acteurs et particulièrement le collège Solignac.

Dans le cadre de ce nouveau collège, les partenaires, accompagnés par la Ville, joueront un rôle important par une implication qui se traduira dans le cadre d'un Projet éducatif partagé et solidaire (PEPS) mis en œuvre par le Département.

La contribution du Département

Le Département est engagé sur le quartier du Neuhof par ses actions en direction des collégiens (actions éducatives) et la gestion patrimoniale du Bâtiment. Le Département est également engagé par son implication depuis de nombreuses années au titre de sa politique jeunesse et de la politique de la ville. Au-delà du soutien à la rénovation urbaine du quartier, le Département soutient des associations qui œuvrent en direction des habitants et notamment des jeunes en contribuant au développement social du quartier, avec des actions de formation, de loisirs, de médiation culturelle et en faveur de la santé.

Le Département s'engage à poursuivre ce soutien financier aux associations et principalement au centre socio-culturel. En outre, il apportera son ingénierie en lien avec le réseau des partenaires financiers aux acteurs locaux pour les accompagner au mieux dans les objectifs qui ont été définis avec eux. Par ailleurs, il s'engage à renforcer son action en faveur du développement culturel via son partenariat avec les espaces culturels avec lesquels il est en convention.

En outre, les enjeux en matière d'éducation étant fondamentaux, le Département s'engage à réaliser un projet d'excellence éducative exceptionnel et innovant sur ce quartier accompagné de la reconstruction du collège Solignac en cohérence avec le projet de renouvellement urbain. Avec ce projet, il s'engage à lancer une concertation avec les élèves, les jeunes, les habitants et les acteurs locaux pour donner à chacun sa place dans l'élaboration de ce projet. L'antenne Ziegelwasser y aura toute sa place et le Département poursuivra son soutien aux actions de soutien scolaire menées dans le cadre du CLAS.

Le Département apportera également une contribution financière à la réalisation du projet.

1.3.3. Relocalisation de la ludothèque de la Meinau (QPV)

Les engagements de la Ville de Strasbourg

La Ville s'engage à accompagner cette association en facilitant son inscription dans le réseau des acteurs locaux, en apportant un soutien au projet social et en favorisant, avec les équipes médico-sociales et socio-éducatives du quartier, l'accès à ce lieu aux enfants et parents les plus éloignés.

La contribution du Département

Une ludothèque est une opportunité pour apporter des loisirs éducatifs et travailler la relation parents/enfants à travers le jeu. Le Département s'engage à étudier avec la CAF, dans le cadre du schéma de la parentalité d'une part, et, d'autre part, dans le cadre du plan départemental de lutte contre la pauvreté précarité, les possibilités de soutien à apporter à l'association pour lui permettre de développer ses actions. Ce soutien pourrait être d'ordre financier ou se traduire par une ingénierie apportée par le réseau de parentalité.

Le Département apportera également une contribution financière à la réalisation du projet.

1.3.4. Restructuration des locaux gérés par l'Association Centre de loisirs et de la jeunesse de la Police Nationale au Neuhof (QPV)

Les engagements de la Ville de Strasbourg

Le Centre de loisirs et de la jeunesse fait partie des acteurs associatifs soutenus par le service prévention sécurité de la Ville. En lien avec ses partenaires, la Ville s'engage à accompagner le centre de loisirs et de la jeunesse pour favoriser l'inscription des projets qu'il mène dans son domaine spécifique (prévention, citoyenneté) dans le territoire, en cohérence avec le réseau d'acteurs et particulièrement les collèges du quartier.

La contribution du Département

Le Département soutient l'action du CLJ qui mène des actions collectives de loisirs à dimension citoyenne, mais aussi des actions en direction des jeunes dont certains font l'objet de mesures individuelles de protection ou de mesures judiciaires.

Le Département s'engage à poursuivre son financement en fonctionnement à la structure et à apporter son ingénierie pour la soutenir dans les actions citoyennes qu'elle développe et l'accompagner dans la recherche de solutions individuelles pour les jeunes faisant l'objet de mesures.

Le Département apportera également une contribution financière à la réalisation du projet.

1.4. L'équipement culturel

1.4.1. Réalisation de la médiathèque Nord à Schiltigheim

Les engagements de l'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole s'engage à :

- Fournir un rapport d'activité annuel et tout élément de bilan et diagnostic du réseau des médiathèques de l'Eurométropole, dont la médiathèque Nord ainsi que des données de fréquentation et de mobilité des publics en provenance des communes du bassin Nord ;
- Poursuivre la démarche de collaboration active entre les deux collectivités au sein des réunions Pass'Relle qui sont les instances annuelles de collaboration qui réunissent les élus des communes du bassin de vie, les responsables des bibliothèques du territoire, la BDBR et les représentants de l'Eurométropole. Au quotidien, l'Eurométropole et la BDBR ont vocation à partager les informations autour des actions sur le réseau communal du bassin Nord ;
- En lien avec le Département, mettre en œuvre des actions d'accompagnement et de médiation sociale. La mise à disposition de locaux pourra être une des formes de partenariat. Le cas échéant, elle pourra faire l'objet d'une convention spécifique ;
- Encourager l'insertion professionnelle par des services qui seront proposés à la Médiathèque Nord ;
- Expérimenter et partager des actions dans le domaine des fonds documentaires en langue étrangère et du numérique selon des modalités à définir ;
- Développer la diversification des publics, conformément au Projet Scientifique, Educatif et Culturel de la Médiathèque Nord ;
- Encourager les partenariats entre les acteurs de la lecture publique du territoire pour développer les publics les plus éloignés de la culture, conformément au Projet Scientifique, Educatif et Culturel de la Médiathèque Nord ;
- Faire de la médiathèque nord un espace qui proposera une large gamme de médiations avec une volonté affirmée d'inclusion par le numérique ;
- Développer et promouvoir des collections multilingues ;
- Promouvoir à la Médiathèque Nord les actions de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) sur le territoire Nord de l'Eurométropole.

La contribution du Département

La contribution du Département se traduira par la mise à disposition d'une double expertise : ingénierie de lecture publique et accompagnement social.

En matière de lecture publique, la BDBR s'engage à :

- mettre à disposition les données de l'Observatoire de la lecture publique concernant le territoire Nord et les données d'activité BDBR et d'ingénierie des bibliothèques du territoire Nord (données sur l'offre documentaire, les formations suivies et supports d'animation empruntés, par exemple) ;
- donner l'accès à son offre de formation aux agents de la médiathèque Nord ;
- contribuer à des projets ponctuels par la mise à disposition de ressources dédiées (prêts de supports d'animation ou de documents) ;
- jouer un rôle d'interface sur les publics et les actions à mener en direction des collèges, notamment dans le cadre de contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ;
- Promouvoir la nouvelle structure dans le réseau BDBR mais aussi au sein de la maison des services du Département située à Bischheim.

En matière d'accompagnement social, les services du Département pourront assurer :

- un accueil individuel dans les espaces partagés dédiés au sein de la médiathèque ;
- participer à des actions éducatives collectives.

Le Département apportera également une contribution financière à la réalisation du projet.

COÛTS ET CONTRIBUTIONS DEPARTEMENTALES

Il est proposé d'apporter des contributions financières au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité à 29 projets dont 23 sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Strasbourg et 6 projets sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg pour un montant total de **XXXXX millions d'euros**, ci-après détaillé.

Intitulé du projet	Coût total éligible T.T.C	Coût éligible H.T.	Taux d'aide	Subvention du Département
--------------------	------------------------------	-----------------------	----------------	------------------------------

23 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Strasbourg

Maison Sport Santé	5 500 000 €	4 583 333 €	20%	916 667 €
Gymnase Canardière	3 200 000 €	2 666 667 €	30%	800 000 €
Gymnase Conseil des Quinze	2 700 000 €	2 250 000 €	30%	675 000 €
Construction vestiaires stade Walter Neuhof	2 000 000 €	1 666 667 €	30%	500 000 €
Construction pôle boxe à l'Elsau	3 200 000 €	2 666 667 €	30%	800 000 €
Réhabilitation gymnase Karine C Hautepierre	3 000 000 €	2 500 000 €	30%	750 000 €
Construction préau sportif Karine C Hautepierre	420 000 €	350 000 €	30%	105 000 €
Construction préau Exès Rieth Cronembourg	444 000 €	370 000 €	30%	111 000 €
Rénovation vestiaires stade Vauban	2 000 000 €	1 666 667 €	30%	500 000 €
Rénovation complexe sportif Brigitte	3 000 000 €	2 500 000 €	30%	750 000 €
Construction centre sportif plaine sportive Hautepierre ALSH équipt multisport	5 000 000 €	4 166 667 €	30%	1 250 000 €

Intitulé du projet	Coût total éligible T.T.C	Coût éligible H.T.	Taux d'aide	Subvention du Département
Création préau sportif Baggersee + court de tennis couvert	1 200 000 €	1 000 000 €	30%	300 000 €
Création d'un bâtiment de vestiaires au stade Exès à Cronembourg	1 300 000 €	1 083 333 €	30%	325 000 €
Isolation et étanchéité gymnase Robertsau	1 000 000 €	833 333 €	30%	250 000 €
Réfection de la toiture du gymnase de la Musau	1 000 000 €	833 333 €	30%	250 000 €
Création et restructuration du centre sportif Ouest	2 000 000 €	1 666 667 €	30 %	500 000 €
Reconstruction du gymnase Schongauer à l'Elsau type C et création d'une salle de pratiques douces (500 m²)	5 000 000 €	4 166 667 €	30%	1 250 000 €
Relocalisation du gymnase Solignac en lien avec le transfert du collège Solignac	5 000 000 €	4 166 667 €	30%	1 250 000 €
Création d'une Maison de services Conseil des Quinze	1 650 480 €	1 375 400 €	40%	550 160 €
Création d'une antenne du Centre médico-social et centre socio-culturel du Port du Rhin	3 200 000 €	2 666 667 €	20%	533 333 €
Relocalisation de la ludothèque de la Meinau	600 000 €	500 000 €	20%	100 000 €
Création d'un pôle Centre socio-culturel Ziegelwasser au Neuhof	3 000 000 €	2 500 000 €	20%	500 000 €

Intitulé du projet	Coût total éligible T.T.C	Coût éligible H.T.	Taux d'aide	Subvention du Département
Restructuration du centre de loisirs et de la jeunesse dans la zone Elan au Neuhof	600 000 €	500 000 €	20%	100 000 €
Total Ville de Strasbourg	56 014 480 €	46 678 733 €		13 066 160 €

6 projets sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg

Réhabilitation gymnase Mundolsheim avant transfert	175 000 €	145 833 €		
Réhabilitation gymnase Vignes Illkirch avant transfert	240 000 €	200 000 €		
Réhabilitation piscine Hautepierre 2 ^{ème} tranche+ bassin d'apprentissage	7 000 000 €	5 833 333 €		
Réhabilitation avec extension stade de la Meinau	120 000 000 €	100 000 000 €		
Restructuration Maison de l'Insertion et du Développement Economique au Neuhof	3 400 000 €	2 833 333 €		
Création de la Médiathèque Nord	11 751 000 €	9 792 500 €		
Total Eurométropole de Strasbourg	142 566 000 €	118 805 000 €		XXXX €

TOTAL GENERAL	198 580 480 €	165 483 733 €		XXXXX €
----------------------	----------------------	----------------------	--	----------------

La commission territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, réunie le 27 mai 2019, a rendu un avis favorable sur l'éligibilité du projet « Renforcement de l'attractivité européenne et résidentielle de l'Eurométropole de Strasbourg » au Fonds de Développement et d'Attractivité et sur la convention de partenariat entre le Département, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg.

Elle a proposé les contributions du Département suivantes :

- Accompagnement via l'ingénierie départementale dans les domaines du développement local, éducatif, culturel et sportif ;
- Contribution financière à la Ville de Strasbourg de **13 066 160 €** pour la réalisation et la réhabilitation de **23** équipements de proximité ;
- Contribution financière à l'Eurométropole de Strasbourg de **XXX €** pour la réalisation et la réhabilitation de **6** équipements publics.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2019/XX				

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, le projet de développement et d'attractivité « Renforcer l'attractivité européenne et résidentielle de l'Eurométropole de Strasbourg » et son plan de financement ;

- décide de la participation du Département :

** dans le cadre de ses compétences, à la mobilisation de son ingénierie en faveur de ce projet,*

** d'attribuer une subvention de XXX € à l'Eurométropole de Strasbourg pour :*

- 1. La réhabilitation et l'extension du stade de la Meinau (XXX €)*
- 2. La réalisation de la médiathèque Nord (XXX €)*
- 3. La réhabilitation thermique du gymnase des Vignes à Illkirch Graffenstaden (XXX €)*
- 4. La réhabilitation thermique du gymnase du collège de Mundolsheim (XXX €)*
- 5. La restructuration de la Maison de l'Insertion et du Développement Economique au Neuhof (XXX €)*
- 6. La réhabilitation de la piscine de HautePierre- 2ème tranche avec création d'un bassin d'apprentissage (XXX €),*

** d'attribuer une subvention de 13 066 160 € à la Ville de Strasbourg pour :*

- 1. La création d'une antenne du Centre médico-social et centre socio-culturel au Port du Rhin (533 333 €)*
- 2. La création d'une Maison de services au Conseil des Quinze (550 160 €)*
- 3. La création de la Maison Sport Santé dans le cadre de l'opération Bains Municipaux (916 667 €)*
- 4. La réhabilitation du gymnase de la Canardière à la Meinau avec construction d'une salle spécialisée de gymnastique (800 000 €)*
- 5. La réhabilitation avec extension du gymnase du Conseil des Quinze (675 000 €)*
- 6. La construction d'un stade d'athlétisme et des derniers vestiaires du stade Walter au Neuhof (500 000 €)*
- 7. La construction d'un pôle boxe à l'Elsau (800 000 €)*
- 8. La réhabilitation du gymnase Karine C à HautePierre – phase 1 (750 000 €)*
- 9. La construction d'un préau sportif Karine C à HautePierre – phase 1 (105 000 €)*
- 10. La construction d'un préau sportif Exès Rieth à Cronembourg (111 000 €)*
- 11. La création d'un bâtiment de vestiaires au stade Exès à Cronembourg (325 000 €)*
- 12. La rénovation du complexe sportif Brigitte (750 000 €)*
- 13. La construction d'un centre sportif plaine sportive à HautePierre avec ALSH pour 200 enfants et équipement multisport (1 250 000 €)*
- 14. La création d'un préau sportif Baggersee et d'un court de tennis couvert (300 000 €)*
- 15. La création d'un bâtiment de vestiaires au stade Exès à Cronembourg (325 000 €)*
- 16. L'isolation et l'étanchéité au gymnase de la Robertsau (250 000 €)*
- 17. La réfection de la toiture du gymnase de la Musau (250 000 €)*
- 18. La création et la restructuration du centre sportif ouest (500 000 €)*
- 19. La relocalisation du gymnase Solignac au Neuhof (1 250 000 €)*
- 20. La démolition/reconstruction du gymnase Schongauer à l'Elsau (1 250 000 €)*
- 21. La création d'un pôle centre socio-culturel Ziegelwasser au Neuhof (500 000€)*
- 22. La relocalisation de la ludothèque de la Meinau (100 000 €)*
- 23. La reconstruction des locaux gérés par l'association Le centre de loisirs et de la jeunesse de la Police Nationale » (CLJ) de la zone Elan au Neuhof (100 000 €).*

- autorise le Président à signer la convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg d'une part, le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg d'autre part, ainsi que les conventions financières correspondantes à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg d'une part, et le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg d'autre part ;

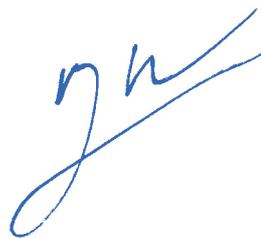
- approuve la convention type d'utilisation des installations sportives, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et chacun des établissements publics locaux d'enseignement- respectivement des 18 collèges publics de Strasbourg ;

- autorise le Président à signer tous les actes administratifs et toutes les conventions afférent à la mise en œuvre des dispositions de la convention de partenariat du contrat départemental ;

- autorise le Président à signer la convention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine 2019-2030 pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY